

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2309191	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2022 portant refus de délivrance d'autorisation provisoire de séjour portant la mention "bénéficiaire de la protection temporaire".

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître FOURDAN Chloé (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

02)	DOSSIER N° 2408207	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 1er août 2024 en tant qu'il porte obligation de quitter le territoire français, refuse l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixe le pays de destination et porte interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans. Nationalité surinamaise. Assigné à résidence.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître VERGNOLE Marion (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

03)	DOSSIER N° 2411603	RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2024 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours et fixant le pays de destination. Nationalité : algérienne.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître ZAIRI Zouheir
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet

09 heures 30**04)** DOSSIER N° 2411913**RAPPORTEUR:** Monsieur Olivier COTTE**Titre de l'affaire** Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral en date du 14/11/2024 portant refus de délivrance d'un titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours, fixant le pays de destination.**Nom des parties****Demandeur**

Monsieur X

Représentants des parties

Maître HOUINDO Ghyslain (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

05) DOSSIER N° 2412251**RAPPORTEURE:** Madame Hélène LE CLOIREC**Titre de l'affaire** Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2024 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours, fixant le pays de destination et portant interdiction de retour pour une durée d'un an. Nationalité béninoise.**Nom des parties****Demandeur**

Madame X

Représentants des parties

Maître RIVIERE Eurielle

Défendeur

PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

06) DOSSIER N° 2501887**RAPPORTEUR:** Monsieur Jean-Renaud GOUJON**Titre de l'affaire** Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral en date du 21 janvier 2025 portant refus de délivrance d'un titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours fixant le pays de destination.**Nom des parties****Demandeur**

Madame X

Représentants des parties

Maître BASILI Luc (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

Arrêté le 19/11/2025**Le président du tribunal**